



Monceau Ethique

FR0007056098

Prospectus simplifié

Le prospectus simplifié est le document d'information clé pour tout investisseur. Il fournit les éléments essentiels à la prise de décision, dans une présentation claire et exhaustive. Il fait la synthèse des informations contenues dans la note détaillée. Ce document doit être remis obligatoirement au futur investisseur, préalablement à la souscription. Ce document, pour sa partie statistique, fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

I - Partie A, statutaire

II - Partie B, statistique

PARTIE A STATUTAIRE

Présentation succincte

Code Isin	FR0007056098
Dénomination	Monceau Ethique
Forme juridique	Fonds Commun de Placement de droit français
Date de création	05 mars 2001
Compartiment / nourricier	Nourricier du FCP LFR Euro Développement Durable
Société de Gestion	La Française des Placements Investissements
Gestionnaire comptable par délégation	BNP Paribas Fund Services France
Dépositaire	BNP Paribas Securities Services
Commissaire aux comptes	Cabinet Sellam, représenté par Patrick Sellam
Commercialisateur	Monceau Assurances

Informations concernant les placements et la gestion

Classification	Actions de pays de la zone euro
OPCVM d'OPCVM	Nourricier du FCP LFR Euro Développement Durable
Objectif de gestion	<p>L'objectif de gestion de Monceau Ethique est identique à celui du fonds maître, à savoir obtenir, sur la durée minimale de placement recommandée de 5 ans, une performance supérieure à l'indice DJ Euro Stoxx 50 (dividendes net réinvestis), en investissant dans des valeurs alliant mise en œuvre d'une stratégie dits « Socialement Responsable » et rentabilité financière.</p> <p>Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de l'impact de ses frais de gestion propres.</p>
Indicateur de référence	<p>Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie discrétionnaire suivie, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour ce Fonds.</p> <p>L'indice DJ Euro Stoxx 50 est un indice actions de comparaison donné à titre indicatif.</p> <p>L'indice DJ Euro Stoxx 50 représente les cinquante plus grosses capitalisations boursières européennes. Il est calculé par la société Dow Jones.</p> <p>Des informations sur cet indice sont disponibles sur le site www.stoxx.com</p>

<p>Stratégie d'investissement</p>	<p>Les placements de MONCEAU ETHIQUE sont orientés en totalité au travers de la part M du fonds commun de placements « LFR Euro Développement Durable » et à titre accessoire en liquidité.</p> <p>La classification de « LFR Euro Développement Durable » est « Actions de pays de la zone euro » et sa stratégie d'investissement est la suivante :</p> <p>- <u>Rappel de la stratégie du LFR Euro Développement Durable</u> :</p> <p><i>Le Fonds LFR Euro Développement Durable a pour vocation d'investir dans des valeurs des pays de la zone euro, satisfaisant à des critères dits « socialement responsables ».</i></p> <p><i>L'investissement socialement responsable recouvre l'ensemble des approches qui intègrent des critères sociaux, environnementaux ou plus largement de responsabilité vis-à-vis de la société, dans les décisions de placement et la gestion d'un portefeuille de titres en complément de critères financiers.</i></p> <p><i>Ces approches prennent différentes formes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le développement durable : Les critères sont construits sur la base de l'intégration des trois dimensions de la performance (économique, sociale, environnementale), dans l'évaluation des entreprises. ➤ L'Exclusion : Les entreprises exerçant certaines activités ou certaines pratiques, jugées contraires en elles-mêmes aux convictions de l'équipe de gestion, sont exclues des portefeuilles : le tabac, l'armement, l'alcool, les jeux, l'expérimentation sur les animaux ... ➤ L'Engagement actionnarial : L'exigence de responsabilité sociale s'exerce, non plus dans le processus de sélection des titres du portefeuille, mais dans la relation avec les sociétés qui le composent (utilisation des droits de vote en AG, pression exprimée dans la relation avec les directions). <p><u>Processus d'investissement</u> :</p> <p><i>La stratégie d'investissement de LFR Euro Développement Durable est celle d'une sélection active de sociétés, et s'appuie :</i></p> <p><i>- dans un premier temps sur un filtre de sélection, selon des critères de développement durable.</i></p> <p><i>Un filtre est appliqué à l'univers des actions de la zone Euro de façon à sélectionner les actions répondant aux meilleurs critères de développement durable. Les actions d'entreprise sont appréciées sur leur comportement socialement responsable dans 6 domaines : ressources humaines, respect de l'environnement et des droits de l'homme, relations avec les actionnaires, avec la société civile et relations avec leurs clients ou fournisseurs.</i></p>
--	--

- dans un second temps sur une stratégie d'allocation sectorielle et d'une stratégie de valeurs.

La stratégie d'allocation sectorielle consiste à classer les valeurs en fonction de leur domaine d'activité et en fonction de ce classement à sur ou sous-exposer le portefeuille du Fonds à certains secteurs économiques.

Univers d'investissement :

Le fonds est investi essentiellement (c'est-à-dire à hauteur de 90% minimum de son actif) et dans le respect des règles d'éligibilité au PEA, en actions de toutes tailles de capitalisation boursière et de tous secteurs confondus des pays de la zone euro, son exposition sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro se situant en permanence à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 90% et 100% de l'actif.

Le solde de l'actif pourra être investi directement ou indirectement via des OPCVM de droit français ou de droit étranger coordonné (dans la limite de 10% de l'actif) en produits de taux et/ou de trésorerie afin de réduire, le cas échéant, l'exposition du portefeuille aux marchés actions en se diversifiant.

Les titres de créance et instruments du marché monétaire ciblés seront libellés en euros, resteront dans un univers « investment grade » (notation supérieure ou égale à BBB - selon l'échelle Standard & Poor's) et seront issus aussi bien d'émissions privées que publiques en fonction des opportunités de marché.

Il n'y a pas de risque de change pour le porteur de parts de la zone euro du fait de l'investissement dans des titres libellés en euro.

Le Fonds **LFR Euro Développement Durable** a pour vocation d'investir dans des valeurs des pays de la zone euro, satisfaisant à des critères dits « socialement responsables ».

L'investissement socialement responsable recouvre l'ensemble des approches qui intègrent des critères sociaux, environnementaux ou plus largement de responsabilité vis-à-vis de la société, dans les décisions de placement et la gestion d'un portefeuille de titres en complément de critères financiers.

Ces approches prennent différentes formes :

- **Le développement durable** : Les critères sont construits sur la base de l'intégration des trois dimensions de la performance (économique, sociale, environnementale), dans l'évaluation des entreprises.
- **L'Exclusion** : Les entreprises exerçant certaines activités ou certaines pratiques, jugées contraires en elles-mêmes aux convictions de l'équipe de gestion, sont exclues des portefeuilles : le tabac, l'armement, l'alcool, les jeux, l'expérimentation sur les animaux ...

- **L'Engagement actionnarial** : L'exigence de responsabilité sociale s'exerce, non plus dans le processus de sélection des titres du portefeuille, mais dans la relation avec les sociétés qui le composent (utilisation des droits de vote en AG, pression exprimée dans la relation avec les directions).

Processus d'investissement :

La stratégie d'investissement de LFR Euro Développement Durable est celle d'une sélection active de sociétés, et s'appuie :

- dans un premier temps sur un filtre de sélection, selon des critères de développement durable.

Un filtre est appliqué à l'univers des actions de la zone Euro de façon à sélectionner les actions répondant aux meilleurs critères de développement durable. Les actions d'entreprise sont appréciées sur leur comportement socialement responsable dans 6 domaines : ressources humaines, respect de l'environnement et des droits de l'homme, relations avec les actionnaires, avec la société civile et relations avec leurs clients ou fournisseurs.

- dans un second temps sur une stratégie d'allocation sectorielle et d'une stratégie de valeurs.

La stratégie d'allocation sectorielle consiste à classer les valeurs en fonction de leur domaine d'activité et en fonction de ce classement à sur ou sous-exposer le portefeuille du Fonds à certains secteurs économiques.

Univers d'investissement :

Le fonds est investi essentiellement (c'est-à-dire à hauteur de 90% minimum de son actif) et dans le respect des règles d'éligibilité au PEA, en actions de toutes tailles de capitalisation boursière et de tous secteurs confondus des pays de la zone euro, son exposition sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro se situant en permanence à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 90% et 100% de l'actif.

Le solde de l'actif pourra être investi directement ou indirectement via des OPCVM de droit français ou de droit étranger coordonné (dans la limite de 10% de l'actif) en produits de taux et/ou de trésorerie afin de réduire, le cas échéant, l'exposition du portefeuille aux marchés actions en se diversifiant.

Les titres de créance et instruments du marché monétaire ciblés seront libellés en euros, resteront dans un univers « investment grade » (notation supérieure ou égale à BBB - selon l'échelle Standard & Poor's) et seront issus aussi bien d'émissions privées que publiques en fonction des opportunités de marché.

Il n'y a pas de risque de change pour le porteur de parts de la zone euro du fait de l'investissement dans des titres libellés en euro.

<p>Profil de risque</p>	<p><i>Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.</i></p> <p>Le profil de risque de Monceau Ethique est identique à celui du fonds maître « <i>LFR Euro Développement Durable</i> » :</p> <p><u>Rappel du profil de risque de « <i>LFR Euro Développement Durable</i> » :</u></p> <p><i>Le Fonds est exposé à plusieurs facteurs de risque :</i></p> <p>(i) <i>Un risque de perte en capital : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.</i></p> <p>(ii) <i>Un risque de baisse des actions et de capitalisation :</i></p> <p><i>Le fonds peut être exposé à un risque de baisse des actions ou des OPCVM actions détenus en portefeuille ; les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds ; en outre sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser rapidement et fortement.</i></p> <p><i>Le degré d'exposition du fonds au risque actions sera compris entre 90% et 100%.</i></p> <p>(iii) <i>Un risque lié à la gestion d'actifs discrétionnaires : la performance du Fonds dépend des sociétés choisies par le gérant. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres les plus performants.</i></p> <p><i>Le détail de l'ensemble des risques encourus figure dans la note détaillée.</i></p>
<p>Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type</p>	<p><u>Souscripteurs</u> : Tous souscripteurs.</p> <p><u>Profil du souscripteur type</u> :</p> <p>Le Fonds est destiné à des investisseurs qui recherchent un instrument de diversification de leurs placements en actions à long terme. La durée minimum de placement recommandée est de cinq ans.</p> <p><u>Proportion du patrimoine financier qu'il est raisonnable d'investir dans le Fonds</u> :</p> <p>Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Fonds dépend de la situation financière de l'investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à moyen terme, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé à l'investisseur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du Fonds.</p>

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

i) Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent au commercialisateur.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux, Barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	2% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	2% maximum
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	Néant

Voir note détaillée

ii) Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Frais de fonctionnement et de gestion [Taux, Barème (TTC)]
Frais de fonctionnement (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1%TTC maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : société de gestion, dépositaire	Société de gestion : montant de la transaction Dépositaire : nombre de transactions	Néant

Commissions en nature : néant

Rappel de la facturation de la part M du Fonds maître (LFR Euro Développement Durable) :

MONCEAU ETHIQUE est exonéré de la commission de souscription du fonds maître. Il n'existe pas de commission de rachat sur le fonds maître.

<i>Frais facturés à l'OPCVM</i>	<i>Assiette</i>	<i>Frais de fonctionnement et de gestion [Taux, Barème (TTC)]</i>
<i>Frais de fonctionnement (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)</i>	<i>Actif net</i>	Part M : <i>0,60% TTC maximum</i>
<i>Commission de surperformance</i>	<i>Actif net</i>	Part M : <i>Néant</i>
<i>Prestataires percevant des commissions de mouvement : société de gestion, dépositaire</i>	<i>Société de gestion : montant de la transaction</i> <i>Dépositaire : nombre de transactions</i>	<i>Instruments monétaires : 0,012% ; part revenant au dépositaire : 22 euros pour les valeurs françaises et 35 euros pour les valeurs étrangères</i> <i>Autres produits de taux : 0,024%, part revenant au dépositaire : 22 euros pour les valeurs françaises et 35 euros pour les valeurs étrangères</i> <i>Actions : 0,36% dont part revenant au dépositaire : 22 euros pour les valeurs françaises et 35 euros pour les valeurs étrangères</i>

iii) Régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Cet OPCVM est éligible aux contrats d'assurance vie en unité de comptes.

iv) Informations d'ordre commercial

Conditions de souscription et de rachat	Les souscriptions et rachats, portent sur un nombre entier de part, sont reçus par La Française des Placements Investissements, sont centralisés le jeudi avant 10 heures et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.
Date de clôture de l'exercice	Dernier jour de Bourse du mois de décembre
Affectation des résultats	OPCVM à parts de capitalisation
Périodicité de calcul de la valeur liquidative	Hebdomadaire chaque jeudi. En cas de fermeture des marchés (calendrier de référence : Euronext) et de jours fériés légaux, la valeur liquidative est alors calculée le jour de bourse précédent.
Lieu et modalité de publication des valeurs liquidatives	La valeur liquidative est disponible sur le site www.placements.fr
Devise de libellé des parts	EURO
Date de création	Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 06 février 2001. Il a été créé le 05 mars 2001.

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**La Française des Placements Investissements,
17, rue de Marignan
75008 Paris**

Date de publication du prospectus : 07/08/2008

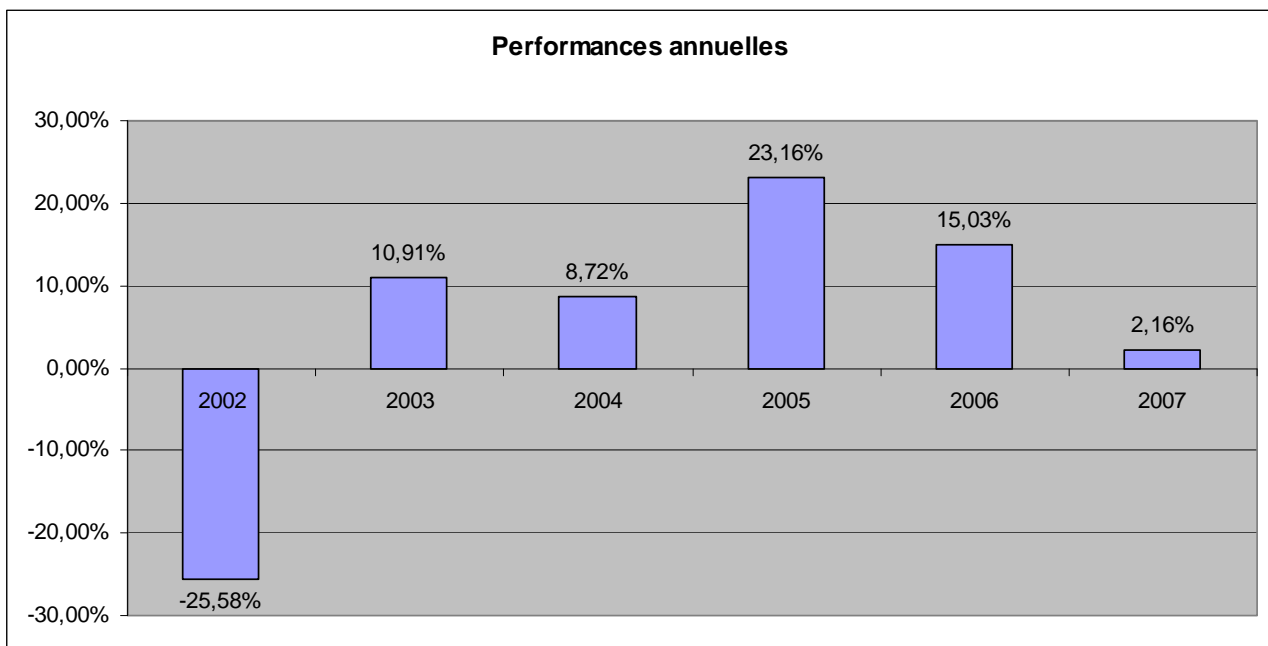
**Le site de l'AMF www.amf-france.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.
Le présent prospectus doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.**

MONCEAU ETHIQUE

PARTIE B STATISTIQUE

Transformation en nourricier du fonds LFR Euro Développement Durable et changement de classification (d'actions internationales vers actions de pays de la zone euro) le **DD/MM/YYYY**.

Performances du FCP au 31 décembre 2007



NB : performances flat en Euro

Performances	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	2,16%	13,11%	11,73%
Indicateur de référence	-	-	-

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Elles ne sont pas constantes dans le temps.

NB : performances en Euro, annualisées pour les périodes supérieures à l'année

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31 décembre 2007

Frais de fonctionnement et de gestion	1%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :	1,99%
➤ des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	1,99%
➤ déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-
Autres frais facturés à l'OPCVM Ces autres frais se décomposent en :	-
➤ commission de surperformance	-
➤ commission de mouvement	-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	2,99 %

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription / rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs,
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ses commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie « A » du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont constatés au cours de l'exercice précédent.

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31 décembre 2007

Il n'y a pas eu de transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et des sociétés liées au cours du dernier exercice clos au 31 décembre 2007.

En tant qu'OPCVM d'OPCVM, le taux de rotation n'est pas renseigné car non pertinent.